



Cabinet - service de la communication interministérielle

Nouméa, le 30 septembre 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Convention de coordination opérationnelle renforcée dans les agglomérations et territoires

Ce vendredi 30 septembre, le haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, M. Thierry Lataste, le procureur de la République, M. Alexis Bouroz, le directeur de la sûreté publique, M. Francis Rota et le commandant de la gendarmerie en Nouvelle-calédonie et dans les îles Wallis-et-Futuna, le colonel Emmanuel Miglierina, signeront la convention de coordination opérationnelle renforcée dans les agglomérations et territoires (Corat).

LES OBJECTIFS

Améliorer la coordination quotidienne aux limites des zones de compétence des deux forces

Identifier et lutter contre les phénomènes de délinquance communs

Améliorer la réaction à une situation urgente et exceptionnelle

Optimiser l'emploi des services spécialisés et des capacités spécifiques aux deux forces

LES ACTIONS

ECHANGES D'INFORMATIONS

La cellule anti-cambriolage, qui se réunit déjà mensuellement, constitue le cadre privilégié d'échange d'information sur ces phénomènes. **Elle doit voir son champ d'action élargi aux vols de véhicules.**

La DSP et le COMGEND échangent quotidiennement les notes d'information judiciaires relatives aux gardes à vue en cours. Les services compétents de la DSP et du COMGEND se tiennent mutuellement informés, en temps réel, de la liste des véhicules volés et des cambriolages, liste qui fait ensuite l'objet d'une diffusion interne.

Quotidiennement, le service du renseignement territorial et la cellule renseignement du COMGEND échangent sur les événements susceptibles de troubler l'ordre public. Chaque semaine, une réunion est organisée entre le chef du SRT et l'officier adjoint renseignement du COMGEND.

La DSP et le COMGEND veillent à prendre toutes les dispositions nécessaires afin que les faits les plus graves (vols à main armée, vols avec violences, disparitions inquiétantes, etc.) commis sur leur zone de compétence soient immédiatement portés à la connaissance de l'autre service.

ORGANISATION D'OPÉRATIONS COORDONNÉES

Des contrôles conjoints des usagers, sur réquisition du procureur de la République, sont organisés aux entrées et sorties de Nouméa, qui constituent des points de passage permettant aux délinquants de prendre la fuite en direction des communes où sont régulièrement retrouvés des véhicules volés. Ces opérations conjointes, appuyées par les polices municipales et la douane, ont une fréquence au moins mensuelle.

Pour faire face à la délinquance routière, des opérations coordonnées préventives et répressives cibleront les axes routiers les plus accidentogènes, notamment lors des périodes de vacances scolaires ou à l'occasion de grands événements.

La sécurisation des réseaux de transport urbains est menée conjointement sur les lignes de bus desservant les communes de l'agglomération et assurant la liaison avec la province Nord. Effectuées sur réquisition du procureur de la République et en liaison avec les sociétés d'exploitation, ces opérations auront lieu pendant les horaires identifiés comme les plus propices aux actes d'incivilité et de délinquance.

Des opérations visant à assurer une présence et un contrôle régulier dans des lieux comme les nakamals et les loteries vont également être planifiées.

Une réflexion commune va être engagée pour formaliser les modalités de coordination dans le cadre du déclenchement d'un plan de recherche de fugitif.

MUTUALISATION DES MOYENS SPÉCIALISÉS

En cas de crise sollicitant de manière exceptionnelle les capacités de la DSP ou du COMGEND, une assistance mutuelle immédiate est de nature à rétablir la situation. L'autorité détentrice des moyens spécialisés conserve la priorité de leur emploi et leur commandement en tout temps.

CAS SPÉCIFIQUE DE L'AGGLOMÉRATION DE NOUMÉA

L'agglomération de Nouméa est répartie en zone gendarmerie et zone police, elle doit donc faire l'objet d'une coordination spécifique, par :

- la mise en place d'une réunion bimestrielle au niveau des bureaux de police et de la compagnie de gendarmerie de Nouméa.
- Le développement des échanges hebdomadaires entre les commandants de brigade de gendarmerie et les chefs de bureaux de police.